



Fédération Nationale des Chasseurs

CONTACTS PRESSE et POLITIQUE

Sophie Baudin

sbaudin@chasseurdefrance.com

Tel : 06 48 90 72 83

Thierry Coste

thierry.coste@accesyst.com

Tel : 06 80 87 77 05

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chasse des migrateurs européens : le ministère de la Transition écologique veut laver plus vert que vert

19 juin à Issy-les-Moulineaux

Depuis 2021, la Commission européenne a mandaté des experts scientifiques pour examiner la durabilité de la chasse de populations d'oiseaux européennes. Alors qu'en avril 2025 les scientifiques ont rendu leurs conclusions identifiant trois espèces prioritaires en termes de gestion sur les 33 examinées, la France s'apprête à suspendre ou restreindre la chasse de 9 d'entre elles.

La FNC condamne ce positionnement du ministère de la transition écologique qui s'affranchit des réalités scientifiques qui quantifient la dynamique de ces populations d'oiseaux pour afficher une posture politique plus verte que verte.

Cela fait près de quatre ans qu'un groupe d'experts scientifiques (TFRB) est missionné par la Commission européenne pour examiner la durabilité de la chasse des populations européennes d'oiseaux de 33 espèces. Leurs travaux sont ensuite présentés à l'instance consultative de la Directive, le NADEG composé des représentants des Etats-membres, en présence de la Commission Européenne et des parties prenantes (Birdlife, FACE).

Ce travail scientifique s'appuie essentiellement sur des modélisations mathématiques, prenant en compte des caractéristiques démographiques des populations (effectifs, survie, fécondité ...), des voies migratoires ainsi que des données de tableaux de chasse de chaque pays.

En novembre 2024, avant même que les résultats ne soient présentés au NADEG, la Commission européenne a émis des recommandations hâtives et sans fondements.

Après avoir pris connaissance des nouveaux éléments, les Etats-Membres ont rejeté majoritairement ces recommandations de la Commission. Lors de la réunion du 1^{er} avril 2025, la Commission en a pris acte et a consenti à laisser le travail des scientifiques se poursuivre. A ce jour, trois espèces sont pointées par les experts pour la mise en place d'une gestion adaptative : le fuligule milouin, la caille des blés et le canard siffleur. Ces trois espèces n'appartiennent pas à une catégorie prévoyant un moratoire immédiat.

Alors qu'il est urgent d'attendre les nouveaux résultats des scientifiques à l'automne 2025 et qu'aucun autre pays européen ne va prendre de mesures restrictives, le ministère de la transition écologique s'empresse de se conformer aux premières recommandations de la Commission européenne du mois de novembre 2024.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ainsi, l'ordre du jour du prochain CNCFS propose le moratoire du fuligule milouin, et la réduction des périodes de chasse des canard siffleur, caille des blés et grive mauvis, canard souchet, canard pilelet et sarcelle d'hiver. Pourtant, ces recommandations ne tiennent pas compte des dernières conclusions scientifiques et surtout, s'agissant de migrateurs, doivent être prises par l'ensemble des pays de la voie de migration de l'espèce.

Alors que la France avait déjà exprimé son désaccord quant aux recommandations de la Commission européenne de novembre 2024, ce retournement de positionnement pose question. Force est de constater que ce revirement n'est nullement basé sur les éléments scientifiques.

Pire, des espèces qui ne sont pas examinées par la Commission européenne se voient ajoutées à la liste. C'est le cas du lagopède alpin alors que le Conseil d'Etat n'a pas rendu ses conclusions sur l'attaque de LPO-OneVoice et que l'on parle d'une espèce sédentaire dont la Commission a conclu ne pas s'occuper.

Willy Schraen, président de la FNC : *« Pour la ministre de la transition écologique Agnès Pannier-Runacher, la science n'a de valeur que lorsqu'elle va dans le sens du vent idéologique de son obsession récente à laisser une trace verte dans l'histoire politique. Ses préoccupations soi-disant environnementales ressemblent plus à une assurance-vie politique qu'elle entend capitaliser sur le dos de la chasse est des chasseurs... entre autres. On ne peut pas réclamer à la chasse d'être scientifique et faire fi de ces études partagées au niveau européen, alors que la Commission a fait machine arrière en repoussant les futures discussions au mois de novembre prochain devant l'évidence flagrante de sa précipitation erronée. C'est donc parfaitement clair, une fois de plus une ministre écolo, techno et hors-sol, rajoute des normes et des contraintes à son seul bon vouloir alors que personne ne le lui demande ! Dès mon premier rendez-vous avec notre nouvelle ministre de tutelle, j'ai prévenu immédiatement mon CA national que nous avons sûrement devant nous une personne profondément anti chasse et anti ruralité, et pourtant, j'en ai vu passer des ministres dangereux dans ce ministère.*

L'ordre du jour de ce CNCFS n'est qu'un deal nauséabond pour les chasseurs, ou les fausses victoires se mélangent aux vraies désillusions. J'en veux pour preuve la soi-disant réouverture de la tourterelle des bois sous quota à un moment où les chasseurs sont sûrs de ne plus en croiser une seule... bref c'est une déclaration de guerre riche et variée contre le monde de la chasse, et je sens que ce n'est que le début vu les propos tenus il y a 48 heures par la ministre devant les parlementaires du groupe chasse en expliquant qu'elle mélangerait habilement le sucré et le salé dans les décisions qui nous concernent. En dehors du fait que je ne suis pas un grand adepte de ce choix culinaire et que je n'ai jamais rien voulu dealer pour la chasse française (je l'avais dit à la ministre à son arrivée malgré son insistance sur cette technique qui semble être sa méthode politique personnelle), je demande à tous les chasseurs d'être unis et réactifs contre cette méthode violente et sans fondement, et qui nous demandera collectivement





Fédération Nationale des Chasseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

une réponse à la hauteur de l'enjeu si nous voulons donner un avenir à la chasse. Personnellement, je vais tout mettre dans la bataille pour m'opposer à cette destruction programmée de notre passion, et de nos valeurs.

L'ensemble des documents du NADEG et de la TFRB est mis à disposition sur le site <https://circabc.europa.eu/>.

À propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

